

## REUNION DU 4 AVRIL 2000

L'an deux mille, le quatre avril, à 20 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : NAVARRE Maurice, HANIN Jean-Claude, ROGER Betty, NAVARRE Denis, MASSET Fabrice, WABLE Carole, BRAY Jocelyne, SOMMERMONT Jean-François

Absents : POCHOLLE Marie-Madeleine, NAVARRE Jean-Claude, CARON Teddy

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Monsieur le Maire ouvre la séance, il rappelle l'ordre du jour, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2000, qui est adopté à l'unanimité.

### 1. BILAN / TERRAIN DE SPORT ET DE LOISIRS

Monsieur HANIN Jean-Claude fait le bilan de cette opération comme suit :

- L'entreprise MASQUELIER, titulaire du marché « Aménagement du terrain, du parking, des plantations et de la pose des clôtures » a réalisé les travaux pour un montant de 404 779,43 F HT
- L'entreprise PORTAKABIN, titulaire du marché « Installation d'un bâtiment vestiaires » a réalisé cette opération. Le marché est soldé pour un montant de 223 400 F HT, y compris le grutage.
- Les plots en béton ont été réalisés par l'entreprise CASTRO pour la somme de 14 800 F HT.
- L'architecte M. MOSER, a fixé ses honoraires à 4 000 F HT.
- L'entreprise VILLEROY-DAL, malgré plusieurs appels téléphoniques n'est toujours pas intervenue. La pose des équipements sportifs reste à réaliser. Une télécopie a été envoyée ce jour à ladite société afin d'accélérer les travaux.
- L'entreprise DE COLNET a exécuté les travaux d'assainissement pour un montant de 19 476,90 F. HT.
- Le compteur d'eau a été installé par le Syndicat des Eaux pour un montant de 5 603 F HT.
- Le raccordement de l'eau a été confié à l'entreprise DEMOLLIENS pour un montant de 883,50 F. HT..

### 2. COMPTE ADMINISTRATIF 1999

Monsieur HANIN Jean-Claude devient président de séance.. Il présente le compte administratif 1999 dressé par Monsieur NAVARRE Maurice, Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1999 et les décisions modificatives qui s'y rattachent;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellés	Réalisé	A continuer	Totaux
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	704 782,65	/	704 782,65
Recettes	704 247,95	/	704 247,95
Résultat	- 534,70	/	- 534,70
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	558 567,80	612 824,00	1 171 391,80
Recettes	762 062,17	323 923,00	1 085 985,17
Résultat	+ 203 494,37	- 288 901,00	- 85 406,63
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 202 959,67</b>	<b>- 288 901,00</b>	<b>- 85 941,33</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion;

- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;  
 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **3. COMPTE DE GESTION 1999 DU RECEVEUR**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 1999 de Mademoiselle PASCAL Nadine qui a été le comptable de notre Commune en 1999.

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1999 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1999 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1999, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1999 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1999 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4. AFFECTATION DU RESULTAT 1999**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 1999 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 1999 ;

Constatant que le compte administratif 1999 présente les résultats suivants:

	<b>1</b> Résultat Exercice N-1	<b>2</b> Virement en investiss. Exercice N	<b>3</b> Résultat Exercice N	<b>4 = 1 + 2 + 3</b> Résultat de clôture Exercice N	<b>5</b> Restes à Réaliser Exercice N	<b>6</b> Solde des R.à R. Exercice N	<b>7 = 4 + 6</b> A affecter au budget Exercice N+1
Investissement	- 4 086,17	/	203 494,37	199 408,20	D = 612 824,00 R = 323 923,00	- 288 901,00	- 89 492,80
Fonctionnement	188 702,79	146 217,17	- 534,70	41 950,92	/	/	41 950,92
<b>TOTAL</b>	<b>184 616,62</b>	<b>146 217,17</b>	<b>202 959,67</b>	<b>241 359,12</b>	<b>D = 612 824,00</b> <b>R = 323 923,00</b>	<b>- 288 901,00</b>	<b>- 47 541,88</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation ;

Le Conseil Municipal décide, par 8 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 abstention, d'affecter le résultat en réserve à la section d'investissement (c/1068) la somme de 41 950,92 F.

### **5. VOTE DES 4 TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire présente le travail de la Commission des Finances. Celle-ci propose de reconduire les taux de 1999.

Après en avoir délibéré, les Conseillers fixent à l'unanimité, les taux des 4 taxes locales pour 2000 selon le tableau suivant :

Taxe d'habitation	14,00%
Taxe sur le foncier bâti	16,00%
Taxe sur le foncier non bâti	38,00%
Taxe professionnelle	9,20%

## **6. BUDGET PRIMITIF 2000**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget établi par la Commission des Finances.

Après avoir apporté toutes les modifications souhaitées, et après en avoir délibéré, les Conseillers adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2000.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
FONCTIONNEMENT	854 000 F.	854 000 F.
INVESTISSEMENT	682 000 F.	682 000 F.

Un exemplaire sera déposé aux archives après visa de la Préfecture.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

- **Chèques / Vitre du préau** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite au bris d'une vitre du préau de l'école, par un enfant lors de la récréation, une déclaration avait été faite auprès de la Compagnie d'assurance des parents. Ladite compagnie nous a parvenu un chèque bancaire de 633,54 F. et les parents de l'enfant un chèque bancaire de 900,00 F. (à cause de la franchise) en compensation du sinistre précité. La facture de réparation se montant à 1 533,54 F. TTC, le Conseil Municipal considère que lesdits versements couvrent totalement le préjudice et accepte :
  - le chèque n° 6617878 du CRCA daté du 24/02/2000.
  - le chèque n° 1251882 du CRCA daté du 06/03/2000.
- **C.A.U.E.** : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention d'adhésion proposée par le C.A.U.E. pour un montant est de 200 F. et autorise M. le Maire à signer ladite convention.
- **Collecte du verre** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier précisant que la collecte du verre dans notre village a été de 48,85 kg par an et par habitant en 1999.
- **Nettoyage de printemps** : M. le Maire rappelle que, pour la 1<sup>ère</sup> fois, la Commune organise un ramassage des déchets dans les rues et chemins communaux avec la participation des enfants de l'école. Rendez-vous sera donné le samedi 8 avril à 9 H. aux habitants de la commune souhaitant se joindre à l'école.
- **Associations** : Lors du vote du budget primitif 2000, le Conseil Municipal a décidé d'inviter les associations qui bénéficient de subventions communales à communiquer leur bilan financier chaque fin d'année.

Les Membres du Conseil Municipal